

Formation



LES RELATIONS ENTRE L'INTERCOMMUNALITÉ ET LES COMMUNES



Mercredi 9 septembre 2026 - de 9h00 à 17h00

PROGRAMME

Intervenant

- François VALEMBOS, *Administrateur territorial général*
Ancien sous-préfet et Directeur Général des Services de grandes collectivités

Objectifs

- Connaître le statut et les compétences de son intercommunalité
- Accroître l'implication des élus communaux dans la vie de l'intercommunalité
- Comprendre les financements croisés entre l'intercommunalité et ses communes membres

Contenu

- Les motivations de la construction de l'intercommunalité en France
- Les différentes formes de structures intercommunales
- Les instances communautaires et leur gouvernance, le pacte de gouvernance, les commissions, le conseil des maires
- L'information des élus municipaux : rapports et comptes-rendus obligatoires, participation aux commissions et réunions
- La mutualisation des services, le partenariat communes-EPCI
- Le financement des compétences transférées et les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire

Méthode pédagogique

- Documents de formation projetés
- Support pédagogique mis à disposition
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Formulaire d'évaluation de la formation

Limitée à 30 participants

Réservée aux élus

Lieu de formation

Salle Jules Ferry
Conseil Départemental des Vosges
8 rue de la préfecture
88088 Epinal cedex 9

Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

Frais d'inscription

200 € frais déjeuner compris

Conditions d'annulation

- Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation**, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage**, est due dans son intégralité.

L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.